

#GareAuFeu

Détecteurs de fumée

Des détecteurs de fumée devraient être installés à l'extérieur de chaque chambre à coucher et à chaque étage de votre maison, y compris au sous-sol.

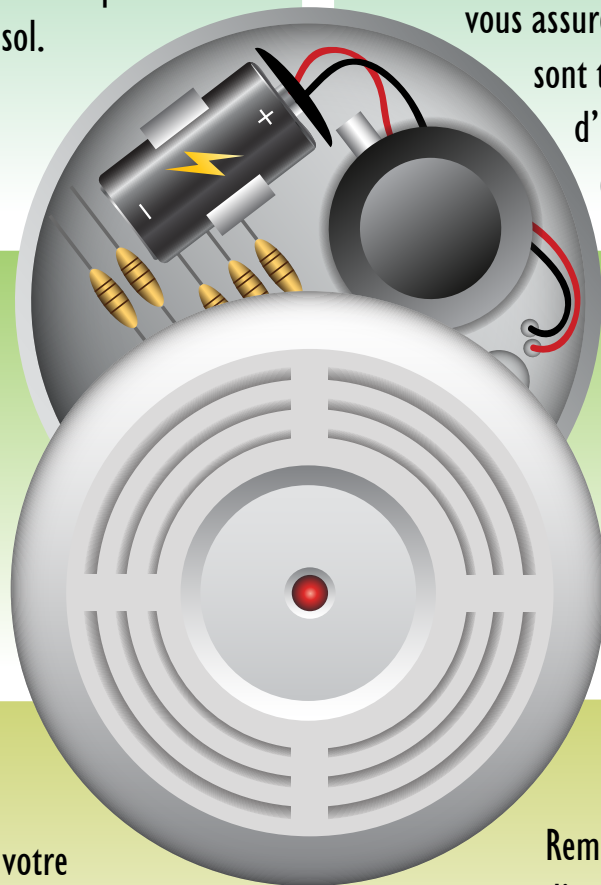
Chaque détecteur de fumée de votre maison doit être doté de piles appropriées. Changez-les lorsque vous changez celles de vos horloges au printemps et à l'automne pour vous assurer que les piles de votre détecteur de fumée sont toujours complètement chargées. Envisagez d'installer un détecteur à batterie au lithium étanche d'une durée de 10 ans.

Il est préférable de tester les détecteurs de fumée au moins une fois par mois. Appuyez sur le bouton d'essai pour vous assurer que chacun d'eux fonctionne correctement.

Installez les deux types de détecteur de fumée dans votre maison : à ionisation et photoélectrique. Les détecteurs de fumée à ionisation réagissent plus rapidement aux flammes, et les détecteurs de fumée photoélectriques, aux feux couvants.

Vérifiez qu'une étiquette sur laquelle sont inscrites les normes de sécurité propres à votre province ou territoire est apposée sur chaque détecteur de fumée que vous installez dans votre maison.

Remplacez votre détecteur de fumée s'il a plus de dix ans ou s'il ne fonctionne pas correctement.



Pour obtenir des conseils supplémentaires sur les détecteurs de fumée, visitez le site Web de l'Association des pompiers autochtones du Canada l'adresse à afac-acpi.ca/ ou le site Web de la National Fire Protection Association à l'adresse www.nfpa.org.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la sécurité incendie, visitez www.aadnc.gc.ca ou www.nfpa.org.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est fier d'appuyer la campagne GareAuFeu de l'APAC.